

Revenus et niveau de vie des ménages agricoles normands en 2020

Les revenus des ménages agricoles reflètent la grande diversité des agriculteurs

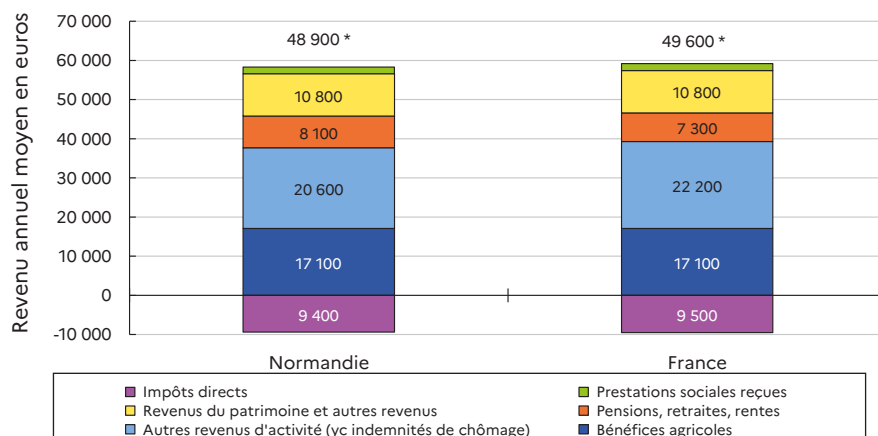
En 2020, les bénéficiaires agricoles représentent 35 % du revenu disponible des ménages agricoles normands. Ils sont complétés par les revenus d'activité non agricole ou du patrimoine, et les pensions et retraites. Le niveau de vie des ménages agricoles normands est très proche du niveau national. La pauvreté y est moins présente en moyenne. Le profil des ménages agricoles influence fortement le niveau de pauvreté : dans les ménages où l'exploitant apporte seul les ressources, près de 3 personnes sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté, soit presque 3 fois plus que dans les ménages comprenant un non-exploitant.

Le niveau de vie tend à progresser avec la taille des exploitations. Il est très variable selon les spécialisations, en moyenne plus élevé en grandes cultures qu'en élevage herbivore. Ces différences se traduisent par d'importantes disparités sur le territoire, en particulier sur les revenus des ménages les plus aisés, beaucoup plus élevés dans l'Eure et en Seine-Maritime que dans la Manche et l'Orne.

En 2020, la Normandie compte environ 27 500 ménages agricoles¹, composés d'un exploitant ou coexploitant et de l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui. Le revenu disponible de ces ménages s'élève à 48 900 euros en moyenne cette même année. 35 % de ce revenu provient des bénéfices agricoles (cf. graphique 1). Ces bénéfices agricoles sont la 2^{ème} source de revenu des ménages agricoles normands, derrière les autres revenus d'activité des membres du ménage, notamment ceux des exploitants pluriactifs, qui représentent 42 % du total. Puis viennent les revenus du patrimoine (22 % du revenu), les pensions-retraites (17 %) et les prestations sociales (4%)².

Les ménages agricoles normands disposent d'un revenu moyen de 48 900 euros, dont 35 % de bénéfices agricoles

Graphique 1 : Composition du revenu disponible moyen des ménages agricoles en 2020 (euros)



Note : * = Montant du revenu disponible après impôts
Lecture : les ménages agricoles normands ont perçu en moyenne 17 100 euros au titre des bénéfices agricoles en 2020 ; leur revenu disponible après impôts s'élève à 48 900 euros
Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

En Normandie, un niveau de vie des ménages agricoles très proche du niveau national, une pauvreté moins fréquente

Les ménages agricoles normands disposent de revenus moyens assez proches de ceux de leurs

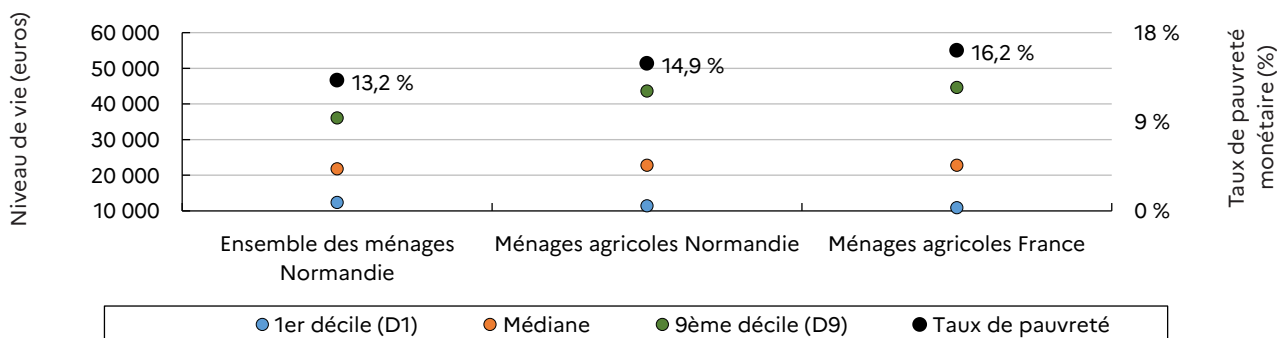
homologues métropolitains (49 600 euros). Leur niveau de vie, c'est-à-dire le revenu disponible du ménage par personne (cf. encadré Sources et méthodologie), est également très proche du niveau national (cf. graphique 2). Par ailleurs, dans

la région, les ménages agricoles ont un niveau de vie supérieur à celui de l'ensemble des ménages. Le taux de pauvreté monétaire des ménages agricoles normands est plus faible qu'en France : 14,9 % des membres d'un ménage agricole

¹ : ménages dont le revenu disponible est positif ou nul (cf. encadré Sources et méthodologie)
² : par construction, la somme des parts des différentes ressources rapportées au revenu disponible excède 100 %, mais est bien ramenée à 100 % une fois déduits les 19 % que représentent les impôts directs

Ménages agricoles normands, un niveau de vie très proche du niveau national, une pauvreté moindre

Graphique 2 : Distribution du niveau de vie des ménages agricoles (euros) et taux de pauvreté monétaire (%) en 2020



Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^{ème} déciles de la distribution du niveau de vie des personnes vivant dans un ménage agricole : 10 % de ces personnes ont un niveau de vie inférieur à D1, 10 % ont un niveau de vie supérieur à D9. La médiane partage ces personnes en 2 groupes de même effectif : la moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à la médiane, l'autre moitié un niveau de vie supérieur à la médiane

Lecture : en Normandie en 2020, la moitié des personnes vivant dans les ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 22 800 euros, 10 % ont un niveau de vie inférieur à 11 400 euros. 14,9 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

vivent sous le seuil de pauvreté, contre 16,2 % au plan national. Cela s'explique notamment par les ménages agricoles les moins aisés, dont le niveau de vie est un peu plus élevé en Normandie qu'en France. Les 10 % de personnes les moins aisés au sein des ménages agricoles perçoivent moins de 11 400 euros, contre 10 900 euros au plan national.

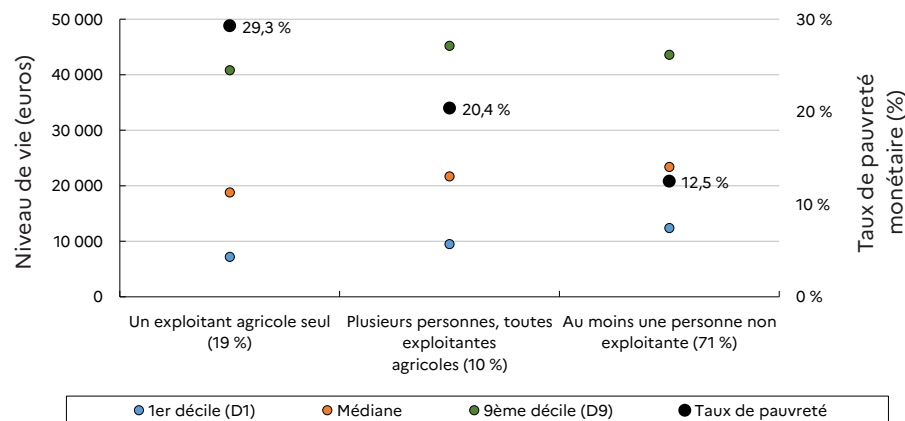
La pauvreté monétaire est très dépendante de la composition des ménages

La composition des ménages agricoles influence le niveau de vie et plus encore la pauvreté (cf. graphiques 3 et 4).

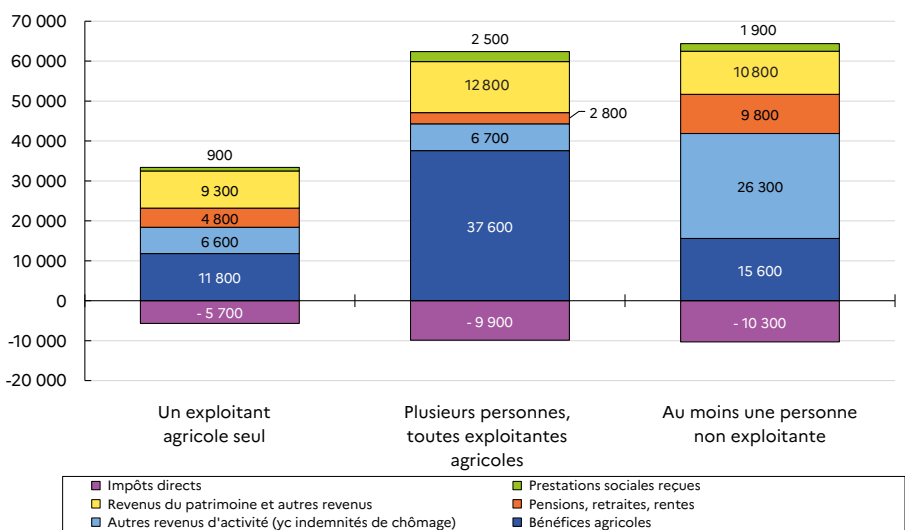
La pauvreté monétaire est ainsi beaucoup plus fréquente lorsqu'un exploitant agricole apporte seul les revenus au ménage : dans ces ménages, 29,3 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,9 % tous ménages agricoles confondus. La pauvreté est moins répandue lorsque plusieurs personnes apportent des revenus. Elle est même nettement moins présente lorsqu'une de ces personnes au moins n'est pas exploitante, avec 12,5 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Dans ces ménages dont un des membres n'est pas exploitant, les bénéfices agricoles ont une importance relativement faible (seulement 29 % du revenu) et sont compensés par les autres revenus d'activité (49 % du revenu) puis ceux issus du patrimoine (20 %).

Une pauvreté peu répandue dans les ménages avec un non-exploitant agricole

Graphique 3 : Distribution du niveau de vie (euros) et taux de pauvreté (%) selon le profil des ménages agricoles en Normandie en 2020



Graphique 4 : Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles selon le profil en Normandie en 2020 (euros)



Lecture : en Normandie en 2020, 19 % des ménages agricoles ont un unique pourvoyeur de ressources, exploitant agricole ; la moitié des personnes vivant dans ces ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 18 800 euros, 10 % ont un niveau de vie inférieur à 7 200 euros. 29,3 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Dans ces exploitations, les bénéfices agricoles s'élèvent en moyenne à 11 800 euros

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

Le niveau de vie progresse avec la taille des exploitations

Pour 29 % des ménages agricoles normands, les exploitants assurent la gestion d'une microexploitation (cf. encadré Sources et méthodologie). Cette population se distingue par un niveau de pauvreté inférieur à la moyenne : 12,3 % des personnes seulement vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,9 % pour l'ensemble des ménages agricoles normands (cf. graphiques 5 et 6).

Pour ces ménages, l'activité agricole n'est qu'un complément puisque le revenu est essentiellement apporté par les autres revenus d'activité (51 %) et les pensions-retraites (40 %). Les activités de diversification, comme par exemple l'hébergement ou la restauration à la ferme contribuent peu aux ressources de ces ménages : seules 8 % des microexploitations sont engagées dans la diversification en 2020, bien moins que les 21 % des grandes exploitations normandes. Pour les autres ménages agricoles, le niveau de vie croît avec la dimension économique des exploitations (tout comme la part des bénéfices agricoles) et la pauvreté diminue.

La pauvreté monétaire plus fréquente en élevage herbivore

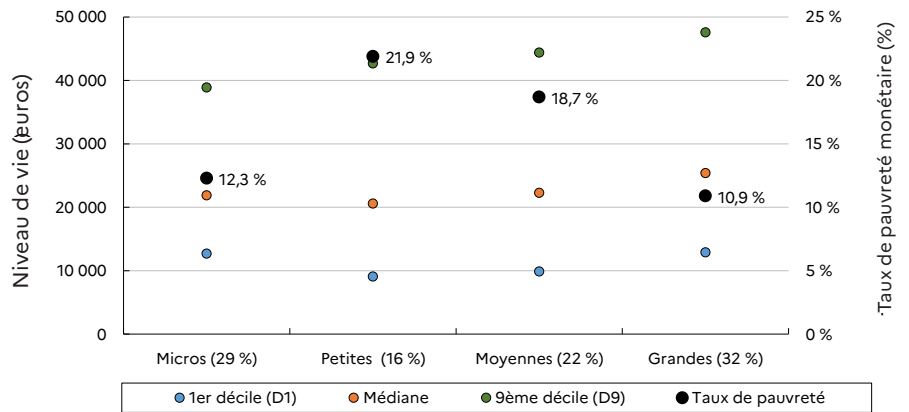
Entre les spécialisations agricoles, des différences s'observent sur les revenus les plus élevés et le niveau de pauvreté (cf. graphique 7).

Dans les exploitations de grandes cultures, les 10 % de ménages les plus aisés disposent d'un revenu supérieur à 53 900 euros, soit 10 300 euros de plus que les ménages agricoles les plus aisés toutes spécialisations confondues. La pauvreté monétaire y est peu répandue (elle concerne 13,3 % des personnes en Céréales-oléagineux-protéagineux et 11,2 % dans les autres grandes cultures).

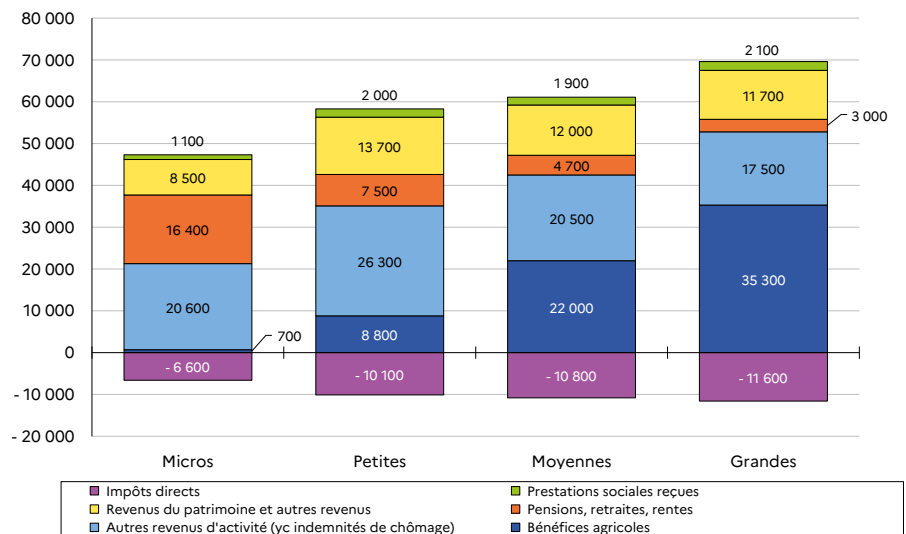
Dans l'élevage bovin viande, la situation est inverse, avec notamment un taux de pauvreté dépassant les 16 % en moyenne. La polyculture-polyélevage est dans une situation intermédiaire.

Le revenu varie avec la taille des exploitations, sa composition aussi

Graphique 5 : Distribution du niveau de vie des ménages agricoles (euros) et taux de pauvreté (%) selon la taille économique des exploitations en Normandie en 2020



Graphique 6 : Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles selon la taille économique des exploitations en Normandie en 2020 (euros)

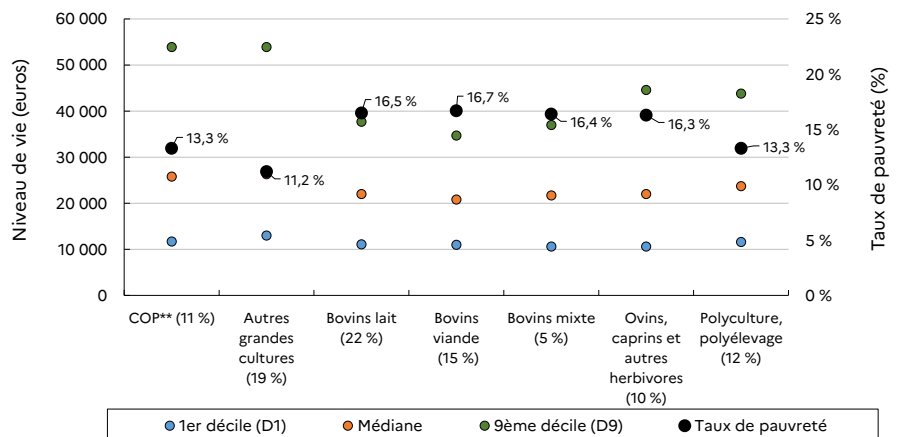


Lecture : en Normandie en 2020, 29 % des ménages agricoles gèrent une microexploitation ; la moitié des personnes vivant dans ces ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 21 900 euros, 10 % ont un niveau de vie inférieur à 12 700 euros. 12,3 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Dans ces microexploitations, les autres revenus d'activité (yc indemnités de chômage) s'élèvent en moyenne à 20 600 euros

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

Des revenus et niveaux de pauvreté très variables selon la spécialisation agricole

Graphique 7 : Distribution du niveau de vie des ménages agricoles (euros) et taux de pauvreté (%) selon les principales spécialisations* en Normandie en 2020



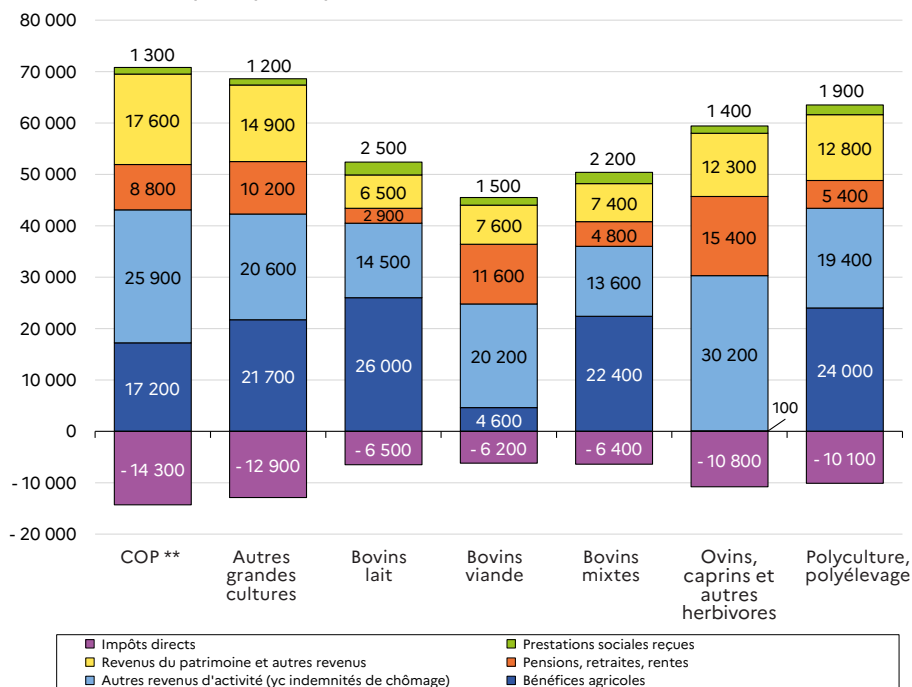
Notes : * = seules sont représentées les spécialisations regroupant au moins 5 % des ménages agricoles normands
** = Céréales, oléagineux ou protéagineux

Les bénéficiaires agricoles, très faibles, sont compensés par les autres revenus d'activité et les pensions-retraites. Cela explique un écart de revenu moyen avec l'élevage bovin lait finalement assez contenu (17 %) (cf. graphique 8), alors que les bénéficiaires agricoles sont presque 6 fois plus élevés en bovin lait.

En Normandie, des disparités territoriales sur les revenus les plus élevés

Taille des exploitations, spécialisations : autant de facteurs assez variables sur le territoire régional, impactant donc les résultats selon les départements. Les disparités sur le territoire concernent surtout les revenus les plus élevés (cf. graphique 9) : dans l'Eure et en Seine-Maritime, les revenus des ménages les plus aisés tutoient les 50 000 euros, soit 1/3 de plus que dans la Manche. Selon cet indicateur, l'Eure et la Seine-Maritime se classent respectivement 20^{ème} et 21^{ème} départements de Province.

Graphique 8 : Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles selon les principales spécialisations* en Normandie en 2020 (euros)



Notes : * = seules sont représentées les spécialisations regroupant au moins 5 % des ménages agricoles normands

** = Céréales, oléagineux ou protéagineux

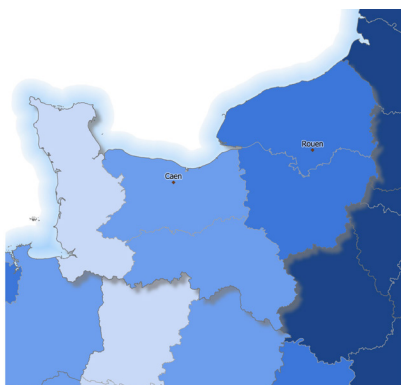
Lecture : en Normandie en 2020, 11 % des ménages agricoles gèrent une exploitation spécialisée en cultures de céréales, oléagineux ou protéagineux ; la moitié des personnes vivant dans ces ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 25 800 euros, 10 % ont un niveau de vie inférieur à 11 700 €. 13,3 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Dans ces exploitations, les bénéficiaires agricoles s'élèvent en moyenne à 17 200 euros

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

Un niveau de vie plus élevé pour les ménages agricoles du Nord de la France

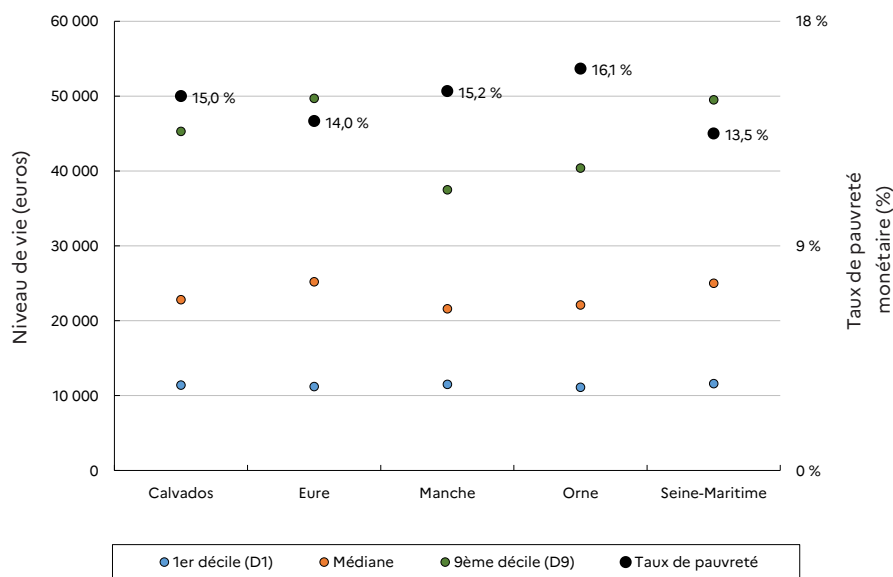
Carte 1 : Niveau de vie médian des ménages agricoles par département en 2020 (euros)



Niveau de vie médian des ménages agricoles par département en 2020 (euros)

- 21 000 à moins de 22 000 euros
- 22 000 à moins de 24 000 euros
- 24 000 à moins de 26 000 euros
- 26 000 euros et plus

Graphique 9 : Distribution du niveau de vie des ménages agricoles (euros) et taux de pauvreté (%) selon les départements en 2020



Lecture : dans le Calvados en 2020, la moitié des personnes vivant dans des ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 22 800 euros, 10 % ont un niveau de vie inférieur à 11 400 euros. 15 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

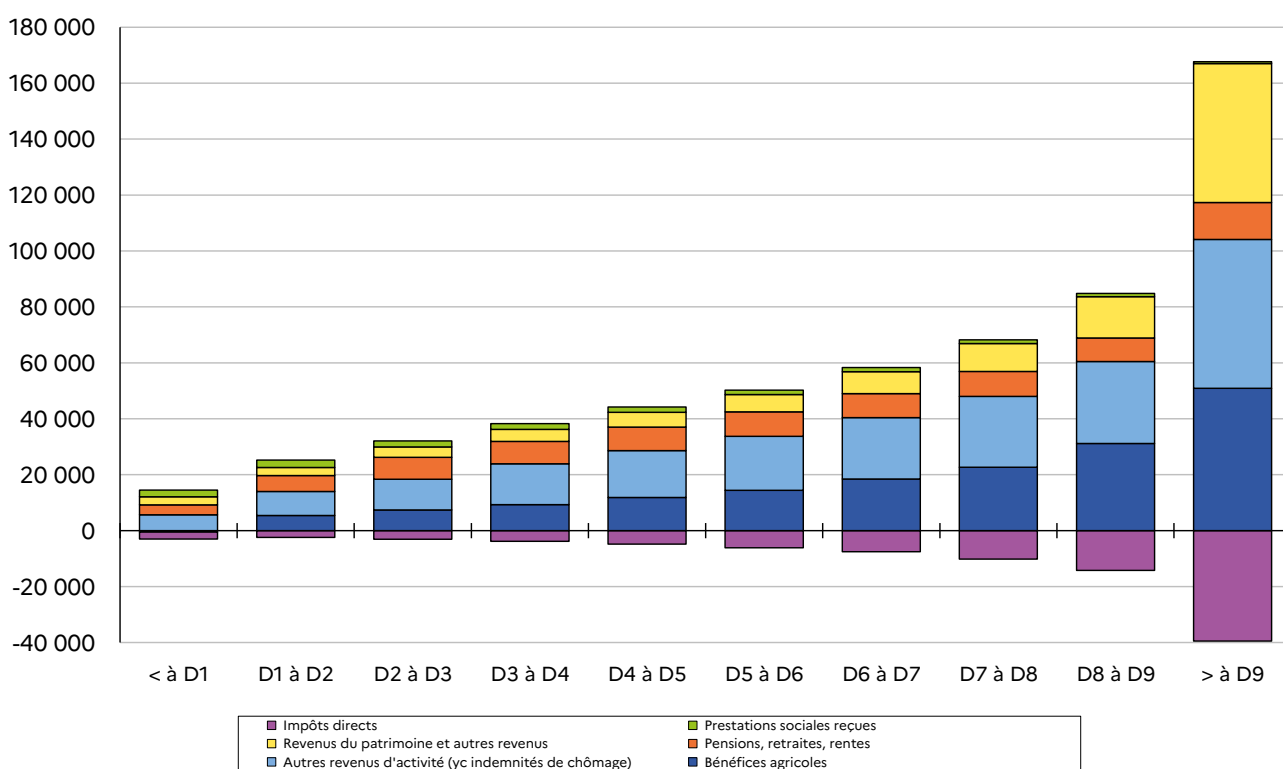
Encadré 1

Les sources de revenus des ménages agricoles normands : des différences selon le niveau de vie

Les composantes du revenu disponible des ménages agricoles varient selon le niveau de vie. Pour tous les ménages, les revenus d'activité (agricoles ou non, y compris les indemnités de chômage) représentent au minimum la moitié du revenu disponible, et cette part tend à croître à mesure que le niveau de vie augmente. Au sein de ces revenus d'activité, les bénéfices agricoles sont toujours minoritaires.

Les 10 % de ménages agricoles les plus modestes ont en moyenne des bénéfices agricoles proches de 0 ; les ressources de ces ménages sont assurées par les autres sources de revenu. Puis, à mesure que le niveau de vie augmente, les ressources des ménages agricoles sont de moins en moins complétées par ces autres sources. Pour les ménages les plus aisés, on note un poids important des revenus du patrimoine : 30 % des ménages agricoles concentrent 69 % des revenus du patrimoine.

Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles selon la position dans la distribution du niveau de vie en Normandie en 2020 (euros)



Lecture : en Normandie en 2020, les 10 % de ménages agricoles au niveau de vie le plus élevé ont perçu en moyenne 50 900 euros au titre des bénéfices agricoles

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

Sources et méthodologie

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement inédit permet de mesurer le niveau de vie (cf. la définition ci-dessous), ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Dans cette étude, les résultats présentés portent sur les ménages agricoles pour lesquels cet enrichissement a été possible, et dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020. Les ménages sont à entendre au sens fiscal, c'est-à-dire constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un ménage est dit agricole lorsqu'au moins un de ses membres est exploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC pour la 1^{ère} personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune). Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. La mesure du niveau de vie permet d'évaluer la pauvreté monétaire (dite aussi pauvreté relative), définie usuellement par un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian (mesuré au niveau de la France métropolitaine), soit 13 440 euros par unité de consommation en 2020. La pauvreté monétaire se définit ainsi uniquement à partir de ressources financières et d'un seuil en deçà duquel une personne est considérée comme pauvre. Elle ne tient donc pas compte d'autres dimensions, comme les privations matérielles et sociales ou le patrimoine détenu (terres, bâtiments, etc.).

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique, OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Pour en savoir plus

[Agreste Primeur n°1](#) - Février 2024 : La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants
[Insee Analyses Normandie n° 96](#) - Octobre 2021 : Les revenus des ménages agricoles normands, plus faibles dans les territoires d'élevage



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire
DRAAF Normandie
Service Régional de l'Information Statistique et
Économique
6, Bd Général Vanier - 14070 Caen Cedex 5
Mail : srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr
Tél : 02.32.18.95.93

Directeur de la publication : Sylvain Vedel
Rédactrice en chef : Hélène Malvache
Rédacteur : Yvon Gourlaouen
Composition : Anne-Marie Geoffroy
Cartographie : Pascaline Barre
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2728-9664
© Agreste 2024